Nations Unies ST/IC/2022/8/Corr.1

Secrétariat

3 mai 2022

Circulaire

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Indemnité pour frais d'études et indemnité spéciale pour frais d'études (enfants handicapés)**

Rectificatif

Sur la première page, insérer une note de bas de page *ainsi libellée* :

* La présente circulaire remplace les circulaires ST/IC/2018/7 et ST/IC/2018/8 et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

22-11628 (F) 270722 290722

Merci de recycler